

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****De la séance du 2 mai 2005****Présents**

Patrice-Michel LANGLUME, Bruno MAQUART (quitte la séance à 10h - procuration à Jean-Emmanuel COMBES), Isabelle MARIANI, François RACHLINE.

Virginie BATTU, Jean-Baptiste PREVOST, Elise DUFOURNIER, Florence OULES, Jean-Baptiste DABEZIES, Sonia MARCOUX, Jean-Baptiste GOULARD.

Jean-Marie ALLIAUME, Pascale LECLERCQ, Samia KHELIFI.

Jean-Emmanuel COMBES, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG (procuration à François RACHLINE), Jean-Jacques GABAS (procuration à François RACHLINE), Emmanuel GOLDSTEIN, François-Xavier PRIOLLAUD.

Jean-François SICARD.

Marie-Louise ANTONI (procuration à Jean-Emmanuel COMBES), Marie-Pierre de la GONTRIE, René REMOND (procuration à Jean-François SIRINELLI), Jacky RICHARD (procuration à Michel PEBEREAU), Jean-François TROGRLIC (procuration à Michel PEBEREAU).

Assistaient à la réunion

M. Richard DESCOINGS

directeur,

M. Laurent BIGORGNE

directeur des études et de la scolarité,

Mme Nadia MARIK

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

M. Aurélien KREJBICH

directeur des services généraux et de l'immobilier,

M. Michel GARDETTE

directeur de la bibliothèque,

M. Sébastien LINDEN

secrétaire général de l'école doctorale,

Mme Anne OHEIX

secrétariat de la Direction des études et de la scolarité.

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Avis sur la création d'une spécialité Amérique latine au sein de la mention « Sociétés et politiques comparées » du Master recherche. | p. 2 |
| II. | Création d'une Commission des finances du Conseil de direction de l'IEP de Paris. | p. 2 |
| III. | Projet de partenariat entre l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) et Sciences Po. | p. 3 |
| IV. | Projet de préparation en ligne aux épreuves d'entrée en 1 ^{ère} année avec la Documentation française. | p. 9 |
| V. | Projet de partenariat avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour la construction d'une Maison des élèves de Sciences Po. | p. 12 |
| VI. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 21 mars 2005. | p. 13 |
| VII. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 14 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 2 MAI 2005

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Michel PEBEREAU.

**I. AVIS SUR LA CREATION D'UNE SPECIALITE AMERIQUE LATINE AU SEIN DE LA MENTION
« SOCIETES ET POLITIQUES COMPAREES » DU MASTER RECHERCHE**

a) Exposé

Sébastien LINDEN présente les excuses de Marc LAZAR, directeur de l'Ecole doctorale, qui est en province pour ses recherches et qui lui a demandé de présenter cette nouvelle spécialité. Il rappelle que dès l'année dernière, Sciences Po a souhaité faire passer sa formation à la recherche d'une organisation fondée sur les DEA à une organisation fondée sur les Masters. Le Conseil de direction de Sciences Po a décidé de la création d'un Master recherche qui a obtenu l'habilitation du ministère de l'Education nationale. Ce Master est structuré autour de cinq mentions, dont la mention « Sociétés et politiques comparées », dirigée par le Professeur Philippe BRAUD, qui vise à former les étudiants à l'analyse des systèmes politiques et des sociétés dans une perspective comparative. Cette mention comporte plusieurs spécialités, en particulier des spécialités par aires géographiques : une spécialité Asie, une spécialité monde musulman, une spécialité Russie et CEI, une spécialité Europe et une spécialité Etats-Unis. Lorsque le Master a été créé, des étudiants ont sollicité la direction de l'IEP sur la possibilité d'ouvrir une spécialité Amérique latine. Le Master n'a pas proposé cette spécialité l'année dernière parce que Sciences Po n'avait pas les forces scientifiques suffisantes pour l'animer. Mais c'était une préoccupation importante, puisque cette spécialité avait été envisagée dans le projet de Master. Aujourd'hui, les choses ont changé, Sciences Po ayant recruté il y a quelques mois un nouveau professeur de science politique, Olivier DABENE, spécialiste reconnu de l'Amérique latine. C'est sous sa direction que sera créée la spécialité Amérique latine. Pour cette spécialité, on a mis en place une équipe internationale, avec des spécialistes français et européens sur l'Amérique latine. Sciences Po a pris contact avec des universités sud-américaines pour enrichir encore cette offre de formation. Cette spécialité vise à former des spécialistes, de l'Amérique latine, dont une partie se destineront à l'enseignement supérieur et à la recherche, mais dont la majorité se destinera à des postes dans l'administration ou dans le secteur privé.

c) Vote :

Le Conseil de direction donne à l'unanimité son accord à la création d'une spécialité Amérique latine dans la mention « Sociétés et politiques comparées » du Master de recherche.

**II. CREATION D'UNE COMMISSION DES FINANCES DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'IEP DE
PARIS**

Elise DUFOURNIER rappelle qu'une résolution avait été distribué aux membres du Conseil lors de la dernière séance. Elle lit la résolution : « Le Conseil de direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la participation pleine et entière des cinq représentants étudiants les mieux élus au Conseil de direction à la commission des finances du Conseil d'Administration de la FNSP. » L'objet de cette résolution est de permettre une participation plus importante des étudiants aux décisions de la FNSP et donc de l'IEP. Elle rappelle que la direction de Sciences Po était déjà allée dans ce sens en

autorisant des élus étudiants à assister au Conseil d'Administration lors de l'adoption du budget de la FNSP. Cela serait un pas en avant vers une meilleure compréhension des problèmes de l'IEP.

Michel PEBEREAU fait remarquer qu'en ce qui concerne la procédure, on est actuellement dans une séance du Conseil de direction de l'IEP, c'est-à-dire au sein d'une entité juridique qui n'est pas la FNSP. Donner un avis au Conseil d'Administration de la FNSP sur la façon dont il doit fonctionner serait présomptueux de la part du Conseil de direction de l'IEP et cela lui paraît excéder la capacité de proposition du Conseil de direction. Sur le fond, il constate que l'UNEF demande comment les étudiants peuvent être mieux associés au processus de décision budgétaire.

Richard DESCOINGS pense qu'il est important que les élus soient associés à la réflexion sur l'élaboration du budget. Il trouve légitime que les élèves puissent se former pour participer de la façon la plus efficace à des discussions budgétaires qui sont un peu techniques. Il rappelle qu'il avait répondu favorablement à la demande des élus étudiants d'avoir une présentation du budget de Sciences Po indépendamment du processus d'élaboration de ce budget. En outre, depuis deux ans, la direction édite une plaquette sur le budget de Sciences Po, qui est à disposition de l'ensemble des étudiants. Ce qu'il retient de la proposition de l'UNEF est le souci que le Conseil de direction puisse, en toute connaissance de cause, rendre l'avis qu'il est statutairement appelé à donner sur le budget et sur les droits de scolarité. De façon paradoxale, l'avis rendu par le Conseil de direction sur le budget est la seule délibération qui n'est pas préparée en amont par un groupe de travail. Il pense que la demande formulée par les élèves vaut aussi pour les autres membres du Conseil de direction. Il propose donc la création d'une commission des finances du Conseil de direction, qui serait ouverte à l'ensemble des membres du Conseil et qui se réunirait une quinzaine de jours avant le Conseil de direction. Cela permettrait aux membres du Conseil qui le souhaiteraient de préparer cette discussion budgétaire dans les meilleures conditions. Par ailleurs, ce serait une façon pour les élus étudiants qui siègent au Conseil d'Administration de la FNSP de préparer la séance budgétaire du Conseil d'Administration.

Michel PEBEREAU pense que c'est une excellente idée. En premier lieu, cela permettra aux élèves d'avoir les mêmes interlocuteurs que dans la Commission et le Conseil, puisque cette commission sera animée par la direction des finances de Sciences Po. En outre, cela permettra à tous les membres du Conseil qui le souhaitent de préparer en profondeur l'examen du budget. Il propose de voter sur ce point.

c) Vote :

La création d'une commission des finances du Conseil de direction est adoptée à l'unanimité.

III. PROJET DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITE PIERRE-ET-MARIE-CURIE (PARIS 6) ET SCIENCES PO

a) Exposé

Richard DESCOINGS rappelle qu'il avait déjà évoqué cette possibilité devant le Conseil. Il a une préoccupation ancienne, en amont de ce qui se passe à l'Université, qui est l'orientation trop précoce des lycéens. Dès la classe de seconde, il leur est demandé de savoir s'il se sentent plutôt « scientifiques », « littéraires » ou « économistes ». La réalité est bien sûre très différente, parce que par le jeu des options et coefficients, la seule option du bac général qui soit de fait, sinon de droit, généraliste, est la filière S. On peut faire beaucoup de français dans cette filière scientifique, alors qu'en filière littéraire, il a été pendant longtemps quasiment impossible de poursuivre des études de mathématiques. Cela n'a été réintroduit que tout récemment. La filière ES, dans beaucoup de lycées, est choisie par les élèves que l'on n'a pas poussés en filière S et qui veulent éviter la spécialisation excessive de la filière littéraire. Sciences Po n'a pas vocation à modifier l'équilibre de l'enseignement scolaire. En revanche, l'IEP peut tout à fait, considérer, comme le font les représentants des universités scientifiques, que cette orientation précoce conduit à laisser en friche la capacité intellectuelle de jeunes adultes qui pourraient pourtant conduire à égalité des études en sciences et en sciences sociales pendant trois ou quatre ans. Cette orientation précoce est aggravée dans les classes

préparatoires aux grandes écoles, même si dans ce cas, on peut dire qu'il s'agit de se préparer à un type de métier ou de compétence. Mais les classes préparatoires ne préparent pas vraiment à des métiers. Elles poussent au maximum les capacités intellectuelles des jeunes gens qui en font partie. Tout cela incite à se demander si après le bac, on doit renoncer à poursuivre des études dans tel ou tel champ disciplinaire sous prétexte que le système universitaire est organisé de façon strictement monodisciplinaire. Par exemple, les nombreux étudiants juristes que Sciences Po reçoit à l'entrée en Master ont beaucoup à rattraper, même s'ils sont très bons en droit. De la même manière, former des scientifiques qui seraient ignorants des réalités et des évolutions sociales est préoccupant. C'est un cliché que de rappeler que les progrès scientifiques et technologiques ont rarement été aussi rapides qu'aujourd'hui et conduisent nos sociétés à vivre des mutations formidables. Aujourd'hui, les scientifiques savent passer de la fécondation *in vitro* à la couveuse : il est scientifiquement possible de concevoir, de développer et de faire naître des enfants qui ne sont plus passés par le ventre d'une mère, ce qui, à l'échelle de l'histoire de toutes les civilisations, est un cataclysme intellectuel, et moral pour certains. Il est important que les scientifiques puissent inscrire leurs recherches dans une connaissance et une compréhension de leur environnement sociologique, économique et intellectuel. Il y aura, dans les décennies à venir, une place de plus en plus importante pour des jeunes gens qui auront certes une spécialisation poussée après la licence, mais qui auront bénéficié d'une formation pluridisciplinaire jusqu'à la licence, parce que ni la seconde, ni le bac ne sont de bons moments pour se spécialiser.

Cette analyse est partagée par le président de l'université Pierre-et-Marie-Curie, qui ajoute à cela une autre perspective : il y a une crise démographique grave des filières scientifiques dans les universités. Elle existe dans une moindre mesure dans les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les écoles d'ingénieurs, mais elle est tout de même ressentie. De toute façon, la formation qui est donnée dans les écoles d'ingénieurs n'est pas tout à fait la même que celle qui est donnée dans les universités. Pour la plupart, les élèves des écoles d'ingénieurs ne se destinent pas à la recherche. Les universités scientifiques ont le souci d'attirer de jeunes bacheliers qui en même temps peuvent être effrayés de se spécialiser en biologie ou en sciences de la terre et se demandent quels types de débouchés ils auront après la licence. Le fait d'offrir une double formation peut être de nature à rassurer les bacheliers qui ne voudraient pas se spécialiser à ce point les trois premières années de leurs études supérieures. Après trois années de double cursus, les étudiants devraient choisir entre un master en sciences à l'université Pierre-et-Marie-Curie et un master de Sciences Po. Richard DESCOINGS passe la parole à Laurent BIGORGNE, qui a travaillé avec le directeur des études de l'université Pierre-et-Marie-Curie sur ce projet de double cursus et qui pourra donner des précisions sur ce programme.

Laurent BIGORGNE indique que ce projet de cursus croisé entre sciences sociales et sciences dures a été élaboré avec un double souci : que ce cursus ne soit pas une juxtaposition de sciences sociales à côté de sciences dures et qu'il ne soit pas insupportable en termes de charge de travail ou de disponibilité des élèves, compte tenu du fait que les enseignements auront lieu sur deux sites. Sciences Po et Paris 6 ont essayé de trouver des économies d'échelle autour de trois points. En premier lieu, un certain nombre de sciences sociales pourront s'appuyer sur les sciences. Il pense notamment à l'économie et à la micro-économie, que l'on pourrait appuyer sur des enseignements de mathématiques. En deuxième lieu, un certain nombre de sciences sociales enseignées à Sciences Po, notamment la sociologie, permettront aux élèves de porter un regard critique et fécond sur les sciences. L'enseignement de développement durable, créé cette année à Sciences Po en 1^{er} cycle, et qui est animé par Claude HENRY de l'Ecole polytechnique, Laurence TUBIANA et Corinne LEPAGE, est un enseignement sur les grands enjeux de la planète au XXI^{ème} siècle. Par ailleurs, un enseignement de sociologie des sciences, animé par Bruno LATOUR, devrait être créé à la rentrée prochaine. Bruno LATOUR est un des meilleurs spécialistes au monde de la sociologie des sciences et l'intitulé de cet enseignement sera « Sciences, technique et société ». Le troisième point de collaboration des cursus sera la maîtrise d'une langue commune, l'anglais, qui ne sera pas seulement une langue d'apprentissage mais aussi une langue de travail, et qui aura une place importante au sein de ce cursus. Concrètement, il est prévu que ce programme soit ouvert à une vingtaine d'élèves dès la rentrée prochaine : une dizaine retenus par Sciences Po et une dizaine par Paris 6. La première promotion aura donc la taille d'une conférence de méthode à Sciences Po et d'un TD à Paris 6. Ce chiffre permet aussi de suivre individuellement les élèves. Paris 6 est connue pour la qualité de sa

recherche universitaire et pour son bon classement parmi les universités internationales, l'université de Shanghai l'ayant classée comme la première université française et comme la 41^{ème} au rang mondial. C'est aussi une université qui a pour ambition de suivre ses élèves, ce en quoi elle ressemble à Sciences Po. A Paris 6, dès le 1^{er} cycle, chaque enseignant a pour mission d'accompagner un groupe de 20 à 25 élèves. Pour ce double cursus, Paris 6 et Sciences Po désignera chacun un coordinateur dont la mission sera de suivre au quotidien les élèves de ce programme.

b) Questions et observations

Bruno MAQUART félicite la direction de cette initiative très intéressante. Il demande si Sciences Po a d'autres projets de ce type avec des universités ou des grandes écoles ou si la direction attend d'abord de voir les résultats de cette initiative.

Jean-Paul FITOUSSI est très heureux de voir ce projet aboutir. Il lui semble essentiel dans l'université française aujourd'hui, car il remédie à deux types de problèmes : un problème de fermeture et un problème de culture. La fermeture et l'exclusion d'un certain nombre de très jeunes élèves d'un certain nombre de disciplines, parce qu'ils ont été testés à un âge où ils n'avaient pas réellement le goût de ces disciplines. Leur maturation n'a donc pas eu le temps de se faire. Dans les universités étrangères, où on laisse le choix à des étudiants plus mûrs, le choix est plus assuré et les difficultés rencontrées par les étudiants dans les sciences dures sont bien moindres qu'elles ne le sont lorsque, comme en France, on a raté l'étape de ce type de discipline à 15 ou 16 ans. En ce qui concerne l'obstacle de la culture, il y a une vraie demande de la part des jeunes de ne pas être emprisonnés par une culture spécifique. C'est la raison pour laquelle, dans un rapport au ministre de l'Education nationale, Jean-Paul Fitoussi avait préconisé d'organiser les premières années dans les universités à partir du choix de trois disciplines enseignées à part égale et choisies librement parmi l'ensemble des disciplines offertes par chaque université. En fait, cela aurait remis en place la propédeutique, mais à une échelle mêlant les sciences, les lettres, les sciences sociales et la philosophie. Ce projet est donc essentiel. Il est évident que Sciences Po ne pourra pas refaire l'Education nationale, mais cet exemple peut illustrer la façon dont on peut participer à la solution d'un problème réel. Si ce problème n'est pas résolu, l'enseignement français s'enfermera dans des structures archaïques. Il faut laisser davantage de temps aux étudiants pour choisir et il faut leur permettre de faire leur choix à un moment où ils sont plus mûrs. Il espère que cet exemple servira à dynamiser une possible réforme de l'Enseignement supérieur.

François RACHLINE souscrit aux propos de Jean-Paul FITOUSSI. Il souhaite se projeter dans l'avenir et revient sur l'intervention de Laurent BIGORGNE. Il lui semble que ce projet est une très bonne chose, mais la condition de sa réussite est ce que feront les étudiants après leur licence. Il faut voir comment ils seront perçus par les scientifiques ou à Sciences Po. Après les avoir fait bénéficier d'un double éclairage de départ qui aura étendu et amélioré leur choix, il faut les suivre et faire très attention à la perception par les scientifiques d'un saupoudrage de sciences sociales qui ferait que ces étudiants ne seraient pas de véritables scientifiques. Cela ne faciliterait pas la poursuite d'études scientifiques par ces étudiants. Il a moins d'inquiétudes sur la perception de ces étudiants à Sciences Po, parce que leur forte sensibilisation à des questions scientifiques, qui manque souvent aux étudiants, sera vue comme un point positif.

Jean-Baptiste PREVOST pense qu'il est bon que Sciences Po se rapproche des universités. Il est intéressant que ce projet soit développé en 1^{er} cycle et aboutisse à une licence. Cela pose la question de la sortie diplômante à bac + 3, qui est permise par la licence qu'auront ces étudiants. Ce projet répondra en outre aux attentes des étudiants qui souhaitent élargir la palette de ce qu'ils étudient à Sciences Po et qui auront plus de choix à l'entrée en Master. En ce qui concerne le contenu de cette licence, il souhaite insister sur un problème qui touche à celui mentionné par François RACHLINE : celui de la lisibilité de cette formation, notamment en ce qui concerne la mention. Une spécialité science politique dans une mention sciences fondamentales, naturelles et expérimentales peut brouiller la perception du contenu de cette formation. Il y a aujourd'hui un risque d'absence de visibilité de cette formation, et cela pourrait porter préjudice aux étudiants qui voudraient suivre ce type de formation dans d'autres Masters en sciences ou en sciences humaines. Aujourd'hui, le problème de la réforme LMD, qui fait que chaque université construit son offre de formation de façon

indépendante et complètement non cadrée, fait qu'un étudiant qui veut poursuivre des études dans des Masters qui sont, pour des raisons d'avancement de la recherche, plus spécialisés dans certaines universités, ne peut pas toujours le faire du fait d'un certain manque de cohérence entre différents Masters. Il faut mener une réflexion nationale sur cette question. Par ailleurs, il est d'accord avec Richard DESCOINGS sur la nécessité d'avoir des 1^{er} cycles beaucoup plus pluridisciplinaires et qui permettent une véritable réorientation des élèves. Mais cette pluridisciplinarité ne doit pas être envisagée comme un saupoudrage ou comme une répartition moitié-moitié entre des domaines complètement différents. Il faut un socle de formation cohérent. Or le contenu de ce double cursus est une juxtaposition de sciences sociales et de sciences dures, ce qui est regrettable. Il pense également qu'il faut mener une réflexion poussée sur la professionnalisation des licences, qui est nécessaire. Sciences Po n'a pas de licence, mais Paris 6 aurait dû mener cette réflexion sur des formations qui sont trop généralistes. Par ailleurs, il demande quels débouchés sont envisagés pour les étudiants ayant suivi ce double cursus. Cette formation s'inscrit dans la préparation à des cycles de spécialisation dans le schéma général d'organisation des cycles de Paris 6. Il demande des précisions sur les modalités de contrôle des connaissances qui seront mises en œuvre.

Jean-Baptiste DABEZIES indique que l'UNI trouve ce projet très intéressant. Mais cela reste encore un projet et il faudra qu'il soit mis en place pour que l'on voie si les attentes des étudiants sont bien prises en compte, notamment en ce qui concerne les conditions de travail et la juxtaposition des enseignements. L'UNI sera donc attentive à l'évolution de ce partenariat. L'UNI est particulièrement intéressée par la 3^{ème} année à l'étranger, qui donne un véritable contenu à la fois d'enseignement et de diplomation à l'étranger. Ce n'est pas vraiment le cas dans le cadre général et les étudiants regrettent souvent de ne pas avoir la possibilité d'acquérir un diplôme universitaire à l'étranger. C'est d'autant plus dommage pour les 1^{ers} cycles délocalisés, qui ont chacun une orientation géographique précise et qui ne bénéficient pas assez de ce type de partenariat. Par ailleurs, après leur double diplôme, les étudiants choisiront entre un Master à Sciences Po et un Master à Paris 6. Il demande comment s'effectue ce choix et s'il est encadré par des critères quelconques.

Jean-Emmanuel COMBES indique qu'il soutient ce projet. Il fait remarquer que depuis quelques années, on voit beaucoup de projets et de réalisations extrêmement intéressants par leur qualité. Face à cette dynamique et à cette créativité, il est important de vérifier que chaque projet est arrimé à une vision claire de Sciences Po et de son rôle, pour aider tous ceux qui sont à l'extérieur à voir comment, sur un projet particulier, Sciences Po continue à répondre à sa vocation et à sa vision de l'Enseignement supérieur. C'est important aussi bien pour les éventuels candidats à Sciences Po que pour les institutions variées qui sont intéressées par la qualité de la formation à Sciences Po.

Jean-Baptiste GOULARD indique qu'InterZaide est favorable à ce projet et à tout ce qui permet la diversification des expériences et des spécialisations de 1^{er} cycle. Il s'interroge sur le calendrier de mise en place de ce programme et demande si, pour les étudiants de Sciences Po, il y aura un pré-recrutement lors de l'examen des dossiers de candidature au concours. S'il doit y avoir un tutorat de pré-rentrée en septembre, il faudra s'assurer qu'il s'accorde avec les dates de résultat du concours. Il demande s'il est envisagé une intégration à bac + 1 dans ce programme pour les rares étudiants qui entrent à Sciences Po après une année de classe préparatoire scientifique ou d'université.

Sonia MARCOUX indique que SUD se réjouit également de ce partenariat entre Sciences Po et une université, qui permettra de concilier les sciences et les sciences sociales. Elle a plusieurs questions sur le document qui détaille le contenu de ce double cursus. La première rejoint celle de Jean-Baptiste GOULARD sur le calendrier du recrutement, puisqu'une semaine de tutorat est prévue en septembre. Par ailleurs, elle regrette le manque de choix suffisant dans les cours, notamment ceux proposés par Sciences Po, alors que dans les matières scientifiques, les étudiants auront le choix entre plusieurs parcours en 2^{ème} année. Elle demande si Paris 6 aurait la possibilité d'ouvrir davantage les parcours chimie-biologie et mathématiques vers des parcours plus orientés vers l'informatique, puisque c'est aujourd'hui une des préférences des étudiants dans les disciplines scientifiques, aussi bien à l'université que dans les grandes écoles. En ce qui concerne les langues, il est dommage que seul l'anglais soit proposé. Théoriquement, les étudiants auront la possibilité de suivre d'autres enseignements de langues à Sciences Po, mais ce sera difficile avec la charge de travail qu'ils auront. Elle se demande si cela n'influencera pas le choix de l'université d'accueil en 3^{ème} année, puisque Sciences Po exige des étudiants qu'ils maîtrisent la langue du pays où ils passeront leur séjour

d'études. Enfin, elle demande si les 20 étudiants de ce programme seront groupés pour les cours et séminaires ou s'ils seront mêlés à l'ensemble des étudiants de l'établissement.

Patrice-Michel LANGLUME pense que cette formule connaîtra un grand succès auprès des étudiants, d'autant plus que de nombreux étudiants qui entrent en 1^{ère} année à Sciences Po sont très jeunes. La possibilité de se donner plus de choix pour l'avenir devrait les attirer. En dehors des sciences dures qui ont été citées, il pense que des étudiants en médecine pourraient également avoir besoin d'une formation comme Sciences Po, pour les mêmes raisons que pour les étudiants en sciences. Il pense qu'à travers cette expérimentation, on va peut-être vers une modification très importante de la formation à Sciences Po dans le futur.

Isabelle MARIANI demande à qui seront versés les droits de scolarité des différents étudiants.

Michel PEBEREAU estime que ce projet est très intéressant. Il souligne qu'il est expérimental et qu'il ne faut pas refaire le monde à partir d'un projet qui concerne 20 étudiants. Il se joint à la remarque de Jean-Emmanuel COMBES : puisque l'on multiplie les expérimentations, il est très important de pouvoir garder un contrôle d'ensemble sur tout ce qui est fait à Sciences Po en ce moment. Par ailleurs, en ce qui concerne le texte de la résolution, la formulation « sciences dures » lui paraît doublement contre-performante. Elle l'est d'abord parce que l'on a du mal à recruter des étudiants en sciences. Le terme « dur » ne facilite pas les choses. Elle l'est ensuite parce qu'elle est inexacte. Lorsqu'il était étudiant, on parlait de « sciences exactes », ce qui lui paraît être une bonne terminologie. Il comprend bien que les spécialistes des sciences humaines n'apprécient pas le terme « sciences exactes » et lui préfèrent celui de « sciences dures », qui permet d'établir une différenciation qui leur est plus sympathique. Mais s'il n'y a pas d'opposition juridique à cette terminologie du côté de l'Education nationale, il pense qu'il est préférable d'employer le terme « sciences dures ».

Jean-Paul FITOUSSI est d'accord avec Michel PEBEREAU. Si on choisit le terme « sciences dures », les autres sont par opposition des « sciences molles », ce qui n'est pas un terme qu'il apprécie.

Richard DESCOINGS remarque que plusieurs interrogations ont été soulevées sur la mise en œuvre du système, sur les questions de diplomation, de lisibilité, d'acceptabilité de l'entrée en Master et de professionnalisation. Il ne peut répondre qu'aux questions qui concernent spécifiquement ce projet, pas à celles qui touchent à l'Education nationale en général. En ce qui concerne la visibilité, il fait remarquer que la meilleure visibilité est d'étudier une discipline et une seule. La visibilité n'est pas forcément liée à la professionnalisation et à la perspective de débouchés professionnels. La filière psychologie est extrêmement visible, mais c'est une visibilité qui conduit au chômage. Il admet qu'il est important que les programmes soient compris par les candidats et par les étudiants. Mais visibilité ne veut pas forcément dire simplicité. On ne peut pas à la fois souhaiter une formation pluridisciplinaire et vouloir à tout prix éviter la juxtaposition d'enseignements différents : si on veut apprendre quelque chose dans deux domaines différents, il faut bien se fonder sur des enseignements précis. En ce qui concerne l'accueil de ces étudiants en Master, il n'y aura aucun problème du côté de l'IEP. Sciences Po a toujours été très recruteur d'ingénieurs et d'étudiants ayant eu un parcours scientifique. L'une des préoccupations des jurys d'admission est d'éviter que Sciences Po ne se limite à des profils littéraires. Du côté des scientifiques, il y aura peut-être des interrogations. Mais les universités scientifiques ont des problèmes de recrutement non seulement en 1^{er} cycle, mais aussi en Master. Le pari que font les deux institutions est que les jeunes gens qui auront suivi ce double cursus seront très demandés aussi bien en Master scientifique qu'en Master à Sciences Po. Les professeurs de Paris 6 sont très demandeurs de ce type d'étudiants. Le recrutement en 1^{er} cycle à Paris 6 est très territorialisé, comme pour beaucoup d'universités, et n'est donc pas très diversifié socialement. Entrer en 1^{ère} année de DEUG dans une université scientifique peut être un second choix après que l'on n'a pas été accepté en classe préparatoire. La nécessité d'attirer de très bons étudiants se retrouve aussi bien à l'entrée en licence qu'à l'entrée en Master. En ce qui concerne la professionnalisation, une entreprise comme Areva recrute essentiellement des ingénieurs, parce qu'il faut bien choisir un métier quand on commence en entreprise. Mais l'accès à des responsabilités plus larges que la spécialisation pour laquelle on a été recruté suppose d'avoir des qualités plus larges que celles qui sont données par la formation scientifique. Un nombre croissant d'entreprises ont besoin de cette double culture

scientifique et humaniste au sens large du terme. Une entreprise comme Areva, par exemple, a besoin de scientifiques, mais ses cadres doivent en permanence gérer à la fois des sujets techniques et des sujets politiques. Les débouchés sont donc réels. Il rappelle que seuls une vingtaine d'élèves seront concernés par cette formation au début. Si cette expérimentation intéresse les élèves et réussit, on pourra voir comment elle évoluera. Comme le fait toujours Sciences Po, les ajustements nécessaires seront apportés après une ou deux années d'expérience. Richard DESCOINGS répond à Jean-Baptiste GOULARD qu'il n'est pas favorable au recrutement à bac + 1. Ce projet est un double cursus, qui aura une charge horaire conséquente dans deux catégories de disciplines très différentes. Il sera nécessaire aux étudiants de suivre un cycle complet pour réussir. Il répond à Sonia MARCOUX que l'anglais a été choisi parce que c'est la langue des sciences aujourd'hui. Il est indispensable que les étudiants suivant cette formation maîtrisent parfaitement l'anglais scientifique, qu'il se destinent à la recherche ou à l'entreprise. Il ne s'agit pas vraiment d'un choix, mais d'une prise en compte de la réalité. En revanche, il est d'accord sur le fait que cette langue ne doit pas limiter les perspectives d'année d'études à l'étranger aux seuls pays anglophones. Mais puisque la langue des sciences est l'anglais, c'est partout dans le monde que l'anglais est utilisé dans les universités scientifiques. Il y aura donc un large choix, à condition de choisir une 3^{ème} année qui soit en cohérence avec la formation des deux premières années.

Richard DESCOINGS souligne qu'il croit aux vertus de l'expérimentation. Il est incapable de dire si celle-ci peut réussir et si elle peut influencer sur l'ensemble du système. Il reste que dans le passé, Sciences Po a déjà mis en œuvre des expérimentations qui ont conduit l'ensemble du système éducatif français à s'interroger, à réfléchir et éventuellement à évoluer. Il répond à Bruno MAQUART que si ce projet réussit, Sciences Po pourra envisager des partenariats avec d'autres universités scientifiques, comme cela se fait avec les universités de droit. En ce qui concerne les droits de scolarité, ils seront versés à Paris 6 et à Sciences Po (qui prendra en compte les droits versés à Paris 6 pour le calcul des droits).

Michel PEBEREAU propose de passer au vote de la résolution, en remplaçant « sciences dures » par « sciences exactes ». Il lit la résolution : « Le Conseil de direction approuve la création d'un programme de 1^{er} cycle en double cursus de sciences exactes et sciences sociales avec l'Université Pierre-et-Marie-Curie.

Ce parcours obéira aux règles de scolarité de 1^{er} cycle et permettra, après la 3^{ème} année en séjour à l'étranger, une poursuite d'études en master à l'IEP de Paris ou à l'Université Pierre-et-Marie-Curie.

Les élèves de ce programme seront choisis en commun par l'Université Pierre-et-Marie-Curie et l'IEP de Paris parmi leurs élèves admis en 1^{ère} année et ayant une formation secondaire scientifique ou technologique. L'admissibilité aura lieu sur dossier académique et l'admission sur entretien. »

Jean-Baptiste PREVOST demande si le groupe de travail pourrait réfléchir sur les modalités de contrôle des connaissances dans cette licence, afin que ce double cursus corresponde à des choix pédagogiques cohérents.

Richard DESCOINGS répond que le choix est de respecter l'autonomie universitaire. Paris 6 mettra en œuvre son système pour les enseignements qui le concernent et Sciences Po mettra en œuvre le sien pour ses propres enseignements. Le Conseil de direction de Sciences Po n'a pas à intervenir dans les décisions du Conseil d'Administration de Paris 6, de la même manière que le Conseil d'Administration de Paris 6 n'intervient pas dans les modalités de contrôle et de notation des étudiants à Sciences Po. En ce qui concerne le groupe de travail, il rappelle que la compétence de ce groupe sur la possibilité de créer un diplôme à bac + 3 a été terriblement limitée par la CNESSER, qui a souhaité que Sciences Po n'ait pas la possibilité de délivrer un diplôme national de niveau licence. Il rappelle que cet amendement avait été voté à la suite d'une demande de l'UNEF.

Sonia MARCOUX constate que cette résolution indique que ce parcours obéira aux règles de scolarité de 1^{er} cycle. Elle demande si cela ne concerne que les enseignements qui auront lieu à Sciences Po, les règles de Paris 6 s'appliquant pour ses propres enseignements.

Michel PEBEREAU fait remarquer que c'est ce qui vient d'être indiqué par le directeur.

Richard DESCOINGS répond qu'il ne sait pas mettre en oeuvre un système d'évaluation des enseignements scientifiques. Il ajoute que personne à Sciences Po ne peut le faire.

Laurent BIGORGNE souligne qu'il s'agit de deux rythmes de formation différentes. A Sciences Po, il y a une vingtaine d'heures d'enseignements hebdomadaires, auxquelles s'ajoute le travail que les étudiants doivent faire en dehors des cours. Les conférences de méthode demandent beaucoup de travail parallèlement aux enseignements. A Paris 6, les choses sont très différentes. Il y a beaucoup plus d'heures d'enseignement parce que la plus grande partie du travail est faite pendant les séances de travaux pratiques et d'expérimentation. Il s'agit de deux logiques de formation différentes qu'il faudra allier le mieux possible. Il ajoute que même si Paris 6 n'est qu'à 15 minutes de Sciences Po en métro, l'université envisage de localiser cette formation au cœur du quartier latin, dans les bâtiments qu'elle possède à Odéon. Il est prévu que les élèves de cette formation travaillent ensemble, au sein des mêmes conférences de méthode. Cela permettra de mieux suivre et d'individualiser leur parcours et, si cela s'avère nécessaire, de rectifier le tir au cours du semestre auprès des maîtres de conférence.

Jean-Baptiste PREVOST demande comment on va prendre en compte l'évolution du travail et du niveau d'un étudiant en licence et comment le diplôme va être acquis. Il faut expliquer plus clairement comment ces étudiants vont obtenir un même diplôme avec des modalités de contrôle des connaissances qui seront différentes d'une formation à l'autre. Il demande si on pourrait envisager un système de compensation. Il est important de s'interroger sur la cohérence de cette formation et sur les pratiques pédagogiques.

Richard DESCOINGS souligne que ce programme n'est pas une réforme générale. Il part du constat d'une orientation trop précoce des étudiants et apporte une réponse très limitée. On ne peut pas accepter la compensation. Ce projet offre une double formation en sciences exactes et sciences sociales. Si on compense l'insuffisance dans un de ces deux domaines par la réussite dans l'autre, c'est la négation du double cursus. Quel crédit aurait ce cursus et ce diplôme si une bonne moyenne à Sciences Po compensait de faibles résultats dans les disciplines scientifiques ? On mentirait à la fois aux étudiants et aux futurs employeurs.

Michel PEBEREAU fait remarquer qu'en sens inverse, un bon mathématicien passé par les classes préparatoires et qui entrerait dans ce type de programme pourrait obtenir son diplôme avec 18 sur 20 en mathématiques et une moyenne de 2 sur 20 en sciences sociales. La compensation est extrêmement dangereuse dès qu'on parle de sciences exactes, où il est possible d'avoir des notes aussi élevées que 18 ou 19 sur 20. Il propose de passer au vote de la résolution amendée.

Jean-Paul FITOUSSI pense que la résolution pourrait parler de « sciences exactes et expérimentales ».

Une élue étudiante fait remarquer que la mention de la licence de Paris 6 est intitulée « Sciences fondamentales, naturelles et expérimentales ». Elle pense que l'on pourrait reprendre cet intitulé dans la mention.

Michel PEBEREAU pense que « sciences exactes et expérimentales » suffit.

c) Vote :

La résolution est adoptée à l'unanimité.

IV. PROJET DE PREPARATION AUX EPREUVES D'ENTREE EN 1ERE ANNEE AVEC LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

a) Exposé

Richard DESCOINGS rappelle que lors de la première présentation de ce projet, de nombreux membres du Conseil de direction s'étaient émus du prix de cette préparation. Le directeur a donc demandé à Laurent BIGORGNE de renégocier avec la Documentation française sur cette question.

Laurent BIGORGNE souligne que les membres du Conseil et de la Commission paritaire avaient fait valoir leur inquiétude sur deux points importants de ce projet. Le premier était son coût élevé, qui était de 600 euros par candidat. Le deuxième point était la capacité d'accueil de cette préparation, puisque la première mouture du projet ne concernait que de 250 à 300 élèves. Le Conseil avait fait

remarquer qu'il fallait peut-être s'attendre à davantage de candidatures. La direction de Sciences Po et la Documentation française ont travaillé sur ces deux points et un groupe de travail du Conseil de direction et de la Commission paritaire s'est également réuni pour examiner cette question. Dans sa nouvelle mouture, la préparation en ligne coûterait 380 euros par étudiant, avec un système d'exonérations pour les étudiants boursiers qui en feraient la demande. Afin que la préparation en ligne puisse accueillir un grand nombre d'élèves dès son lancement, l'accent a été mis sur le tutorat personnalisé épreuve par épreuve et sur des exercices collectifs pour les simulations d'épreuves plutôt que sur des corrections individualisées de copies qui limiteraient fortement la capacité à mobiliser suffisamment de correcteurs durant l'été. Laurent BIGORGNE rappelle que ce projet constitue une première expérience pour Sciences Po en matière d'enseignement à distance. Cette première expérience arrive à un moment où les universités ont revu leurs prétentions en matière d'enseignement à distance et reprennent ces chantiers avec beaucoup plus de sérieux et de pragmatisme, ce qui a présidé à la démarche de Sciences Po. Avec la Documentation française, Sciences Po s'est allié à une équipe pédagogique de grande qualité. Le document envoyé aux membres du Conseil présente cette équipe, qui comprend des enseignants chevronnés des meilleurs établissements d'enseignement secondaire. Leur présence au sein de cette préparation augure de sa qualité. Par ailleurs, Laurent BIGORGNE tient à insister sur le fait que cette préparation ne vise en aucun cas à se substituer à l'enseignement secondaire. Il ne faut pas prétendre qu'un élève ayant effectué un parcours médiocre dans l'enseignement secondaire pourra combler ses lacunes en huit semaines et acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir le concours de Sciences Po. Cette préparation n'est qu'un complément.

La direction souhaite tirer les premières leçons de cette expérience en septembre. Une des pistes qui a été suggérée par des élus étudiants du Conseil, et qui intéresse Sciences Po et la Documentation française, est d'allonger la durée de cette préparation à partir de sa deuxième année de fonctionnement. Elle pourrait commencer avant juillet.

b) Questions et observations

Jean-Baptiste DABEZIES souligne que cette initiative a toujours été souhaitée par la communauté étudiante, même si celle-ci ne l'envisageait pas forcément de la même façon que la direction. Les modifications du projet à la suite du dernier Conseil lui paraissent très favorables. L'UNI souscrit à ce projet tout en étant attentive à sa réalisation et au bilan qui en sera tiré en septembre. A terme, l'UNI imagine une interface accessible toute l'année et proposant deux programmes de préparation, un sur toute l'année et l'autre seulement pendant l'été. L'UNI aimerait également que l'on réfléchisse à une nouvelle baisse du prix de la préparation. Jean-Baptiste DABEZIES demande si on pourrait envisager qu'une partie de la préparation, contenant simplement l'essentiel des cours et des indications méthodologiques, soit accessible gratuitement. Il rappelle que lorsque ce projet avait été évoqué pour la première fois, son objectif initial devait être la démocratisation. Mais cette notion a été complètement abandonnée. Il souligne que l'accès à la préparation implique d'avoir un accès quotidien et prolongé à Internet, ce qui est discriminant. Il faudra donc bien positionner cette offre sur son créneau réel et ne pas tromper les étudiants. Enfin, il demande quel type d'exercice sera corrigé, puisqu'il n'y aura plus de correction individuelle.

Michel PEBEREAU fait remarquer qu'il est évident que pour utiliser une formation en ligne, il faut avoir un accès Internet.

Jean-Emmanuel COMBES demande s'il s'agit d'une démarche expérimentale ou si Sciences Po souhaite faire connaître à l'extérieur l'existence de cette préparation. Jusqu'à présent, un certain nombre d'enseignants avaient du mal à répondre aux candidats à l'entrée qui leur demandaient quelle formation ils conseillaient.

Bruno MAQUART se félicite des améliorations apportées à ce projet, qui vont dans le sens des remarques formulées par les membres du Conseil. Il demande quelle forme prend ce partenariat entre Sciences Po et la Documentation française : s'agit-il d'une convention, et pour quelle durée ? Sera-t-il possible de modifier un certain nombre de choses, notamment le prix, au bout d'un certain temps ?

Virginie BATTU rappelle que l'UNEF avait regretté que ce projet ne soit pas à la hauteur de son ambition de départ, qui était la démocratisation du recrutement à Sciences Po. Le projet modifié mérite encore deux améliorations. La première concerne la durée de la préparation. L'UNEF se félicite que la direction envisage d'étendre la durée et de faire un bilan de cette préparation en septembre. La deuxième amélioration concerne le prix, qui est toujours trop élevé. A titre de comparaison, le CNED propose une préparation à distance pour 275 euros. On peut certes discuter de la qualité de cette préparation, mais ce prix correspond davantage à ce que des étudiants peuvent se permettre. Le prix proposé aujourd'hui par la Documentation française est nettement inférieur au montant initial, mais il reste trop élevé pour que cette préparation soit un outil fort de démocratisation du recrutement. Il est vrai que les boursiers pourront être exonérés, mais il est dommage que l'on ait aussi retenu les critères académiques, ce qui instaure une nouvelle différenciation entre les lycéens. Elle s'interroge sur les critères académiques, qui ne pourront pas être les résultats du bac, puisque celui-ci a lieu en juin, et sur les critères sociaux. Elle demande si on ne retiendra que les boursiers selon les critères du secondaire, qui sont très stricts, ou selon les critères du CROUS, qui sont plus larges. Elle souhaite savoir comment sera composée la commission d'exonération et si elle aura des représentants étudiants. Les réticences de l'UNEF avaient conduit la direction à taxer le syndicat étudiant de maximalisme. L'UNEF est simplement ambitieuse pour les étudiants de Sciences Po. Ce projet n'étant pas à la hauteur de ses ambitions de départ et de ce que l'UNEF attendait pour la démocratisation du recrutement, l'UNEF s'abstiendra lors du vote.

François RACHLINE indique qu'il est gêné par le fait que cette préparation aura l'estampille Sciences Po. Parmi toutes les préparations existantes, c'est la seule qui sera reconnue par l'institut. Sciences Po, en partenariat avec une institution tout à fait honorable et de qualité, est sur le point de mettre en place un programme un programme sérieux et auquel il est favorable. Mais le fait d'engager le nom de Sciences Po sur une préparation parmi d'autres le gêne.

Patrice-Michel LANGLUME félicite la direction des améliorations qui ont été apportées à ce projet. Il partage les préoccupations de François RACHLINE et estime qu'il faudra être très précis sur la façon dont cette formation sera présentée au monde extérieur, notamment sur le plan commercial.

Florence OULES estime également que les ajustements du projet vont dans le bon sens. Elle demande comment la publicité de cette préparation sera assurée. S'il faut aller sur le site de Sciences Po pour connaître l'existence de cette préparation, cela implique déjà de faire une démarche que tous les lycéens en France ne sont pas forcément prêts à faire.

Isabelle MARIANI souhaite savoir si l'équipe pédagogique de la préparation fait partie du corps enseignant de Sciences Po.

Elise DUFURNIER pense que le nombre d'enseignants prévu pour cette préparation risque d'être insuffisant pour assurer un tutorat personnalisé de valeur si les candidats sont nombreux. Or l'encadrement est un point essentiel pour la réussite de cette préparation. Le fait de ne plus proposer une correction individualisée des copies pose problème. Le CNED offre une préparation aux étudiants tout au long de l'année, avec une correction des copies.

Richard DESCOINGS est très heureux que ce projet passionne autant. Il comprend les élus étudiants qui regrettent que l'on ne fasse pas mieux, mais il rappelle que la première mouture du projet avait proposé mieux, ce qui impliquait un prix plus élevé. Pour faire moins cher, on doit faire moins bien, en supprimant la correction des copies. Il ne sait pas comment on pourrait monter un système où il n'y ait pas de concordance entre le prix payé et les prestations offertes. Par ailleurs, en ce qui concerne le label de Sciences Po, il avait compris au départ que le but était bien de faire une préparation Sciences Po, par opposition aux préparations qui existent sur le marché. Faut-il renoncer au label Sciences Po ? On peut le décider, mais cela implique de renoncer également au choix du corps enseignant, qui est essentiel. Ce n'est pas le métier de la Documentation française que de choisir les enseignants ou de se prononcer sur la qualité de la formation. C'est Sciences Po qui doit porter l'aspect pédagogique du projet. Sinon, il serait vidé d'une partie de son sens. En ce qui concerne la façon dont cette préparation sera présentée, Sciences Po donnait jusqu'à présent, soit sur son site Internet, soit dans des documents écrits, des informations et des conseils de préparation et de lecture, présentant des bonnes et des mauvaises copies. Dans la préparation en ligne, ce sera fait systématiquement et en rendant impératif ce système de conseils. Chaque candidat inscrit aura un tutorat de deux heures par

semaine. Bien sûr, Sciences Po prend le risque d'être submergé par la réussite de cette préparation. Mais plus il y aura de demandes, plus on pourra répartir les coûts fixes.

En ce qui concerne la communication sur cette préparation, il fait remarquer que sur deux des sujets votés par le Conseil aujourd'hui, il n'y a eu aucune communication préalable. Il est arrivé au Conseil de reprocher au directeur d'avoir communiqué sur un sujet avant que le Conseil n'ait délibéré sur ce point. La direction de Sciences Po sait comment faire de la communication sur ses projets. Si cette préparation en ligne est lancée, Sciences Po le fera savoir, notamment dans les lycées. Mais il ne sait pas combien de candidats s'inscriront à cette formation. Il n'est pas sûr que le fait de commencer l'information sur ce projet relativement tardivement aura un impact. L'information peut circuler très vite.

Michel PEBEREAU pense qu'il faut éviter de se retrouver dans une situation de distorsion de concurrence par rapport au système existant. Il ne faut donc pas qu'il y ait dans l'intervention de Sciences Po un élément de subventionnement de ce qui se fait dans les conditions du marché.

François RACHLINE demande si c'est une préparation que lance Sciences Po avec l'appui de la Documentation française ou si c'est une préparation que lance la Documentation française avec l'accord de Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond que l'initiative a été prise par Sciences Po, qui a cherché un partenaire pour porter les aspects techniques et financiers du projet.

Isabelle MARIANI demande des précisions sur le statut du corps enseignant de cette préparation.

Laurent BIGORGNE répond que l'équipe pédagogique présentée dans le document est celle qui a conçu les programmes de préparation. Pour chaque discipline, il y a trois à quatre enseignants référents qui conçoivent le contenu de la formation, et peuvent, le cas échéant, assurer des tutorats. Mais il y aura un bassin plus large d'enseignants pour ces tutorats. Un certain nombre de ces enseignants connaissent Sciences Po de longue date et certains ont fait partie des jurys d'admission. D'autres ne connaissent pas Sciences Po, mais ont été choisis au titre de l'excellence de leur enseignement dans le secondaire.

Michel PEBEREAU indique que le Conseil n'a pas à voter, puisque cette décision ne relève pas de sa compétence. Il constate que la direction a de nouveau pris connaissance des différentes observations des membres du Conseil.

V. PROJET DE PARTENARIAT AVEC LA CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ELEVES DE SCIENCES PO

a) Exposé

Richard DESCOINGS rappelle que lorsqu'il avait proposé la réforme des droits de scolarité, toute une partie du produit supplémentaire de ces droits devait directement aller aux étudiants. Cela a été le cas avec la réforme de l'aide financière directe, qui ajoute 50% au montant des bourses du CROUS, qui a créé un échelon supplémentaire de bourse à 6000 euros et qui prend en compte les étudiants étrangers comme les étudiants français. L'aide au logement étant un des éléments que Richard DESCOINGS souhaitait développer, la direction de Sciences Po a travaillé sur cette question. Il y a quelques mois, le directeur avait évoqué la possibilité d'obtenir de la Cité internationale et de la Mairie de Paris l'autorisation de construire une Maison des étudiants de Sciences Po à la Cité internationale. Les négociations ont abouti à un pré-accord sur la construction de cette maison, qui serait bien située puisqu'elle se trouverait juste derrière la Maison internationale. Ce projet, qui coûtera 20 millions d'euros, est pris en charge par la Mairie de Paris, par le système d'aide au logement social, par un emprunt porté par la Cité internationale et par une contribution de Sciences Po de 3 millions d'euros. C'est la Cité internationale qui assurera la maîtrise d'ouvrage. Sciences Po sera associé à la construction de la Maison à travers un comité de co-pilotage. Une fois cette maison construite, elle sera gérée par la Cité internationale et non par Sciences Po, dont ce n'est pas le métier. Le Conseil d'Administration de la FNSP a ratifié la convention à l'unanimité. Il reste au Conseil d'Administration de la Cité internationale à voter sur cette convention.

b) Questions et observations

Elise DUFURNIER se réjouit de l'avancée de ce projet, qui était une des contreparties annoncées de la réforme des droits de scolarité. L'idée est d'offrir aux étudiants les plus défavorisés la possibilité de se loger décentement dans la capitale. Cependant, le projet, tel qu'il est présenté aujourd'hui, suscite quelques interrogations, notamment sur le montant des loyers. Les prix proposés, qui varient entre 480 et 570 euros selon le type de logement, sont trop élevés pour des étudiants. Elle fait remarquer que les loyers dans de nombreuses Maisons de la Cité internationale sont inférieurs à 480 euros, même si les conditions de vie y sont parfois médiocres. Par ailleurs, elle s'interroge sur le montage financier. Sur les 20 millions que coûtent le projet, 17 millions seront payés par la Mairie de Paris et la Cité internationale. Elle demande des précisions sur la répartition de ces coûts.

Sonia MARCOUX s'interroge sur ce que ce projet va réellement apporter aux étudiants de Sciences Po. Dans le document de présentation du projet, il est indiqué que 200 étudiants de Sciences Po vivent déjà sur le campus de la Cité internationale. Si on crée une maison de 200 places, cela reviendra simplement à reloger les étudiants de Sciences Po qui habitent déjà à la Cité internationale dans une nouvelle maison. En outre, le prix de ces logements est élevé, particulièrement si on considère qu'ils sont censés aider des étudiants en difficulté à se loger à un prix raisonnable.

Jean-Baptiste GOULARD indique qu'InterZaide se réjouit de voir ce projet sur le point d'être mis en œuvre. C'est l'aboutissement de la réforme sur les droits de scolarité. En ce qui concerne le développement de l'aide aux étudiants, l'effort sur les bourses et sur l'aide financière directe était bien sûr le point central. Mais cette maison est l'incarnation matérielle de ces principes d'équité et de solidarité au sein de Sciences Po.

Jean-Baptiste DABEZIES partage l'inquiétude des autres élus étudiants sur le montant des loyers. Il demande s'il est possible de faire une comparaison avec les loyers d'autres maisons de la Cité internationale. En ce qui concerne le financement, il demande si la part versée par Sciences Po est en lien avec le produit supplémentaire attendu des droits de scolarité. Il se joint aux demandes de précisions sur le montage financier. Si l'idée de construire cette maison est bonne, l'UNI est sceptique sur la question du financement.

Richard DESCOINGS répond à Sonia MARCOUX que cette maison apportera 200 logements de plus par rapport à la situation actuelle. Il n'y aura pas de transfert des places actuelles vers la nouvelle maison, mais des places supplémentaires. Il rappelle qu'à la Cité internationale, on ne peut obtenir de chambre qu'à partir du 2^{ème} cycle. A titre dérogatoire, Sciences Po a obtenu de la Cité internationale la possibilité de loger dans cette maison des étudiants de 1^{er} cycle. Il précise que la Maison des étudiants de Sciences Po offrira 200 logements supplémentaires au minimum. En effet, à partir du moment où une institution ou un pays a une maison à la Cité internationale, cela ouvre des droits d'accès supplémentaires dans les autres maisons de la Cité internationale. En ce qui concerne le loyer, il rappelle que l'ensemble des organisations étudiantes à l'échelon national sont très favorables à l'allocation de logement social pour les étudiants, dont le montant dépend du loyer et qui peut aller jusqu'à 200 euros. Cette allocation diminuera considérablement le loyer effectivement payé par les étudiants. Il fait remarquer qu'il n'est pas possible de proposer de logements gratuits et que les prix indiqués sont fixés par la Cité internationale chaque année. C'est la politique globale de la Cité internationale qui détermine ces prix. En ce qui concerne le montage financier, cette maison coûte 20 millions d'euros et Sciences Po doit en donner 3. La Ville de Paris, le Conseil régional d'Ile-de-France et la Cité internationale sont d'accord pour verser les 17 millions restant, mais Richard DESCOINGS n'est pas précisément informé sur les détails de ce montage. Il ne s'agit pas d'un traitement de faveur, mais de la façon normale de procéder pour la Cité internationale, qui porte des emprunts et essaie d'obtenir des financements de la collectivité publique.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISoire DE LA SEANCE DU 21 MARS 2005

Le procès-verbal est adopté sous réserve de quelques modifications.

VII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Patrice-Michel LANGLUME demande où en est le projet de 1^{er} cycle délocalisé à Menton.

Jean-Baptiste DABEZIES se joint à cette question. Il est surpris d'avoir trouvé sur le site Internet de Sciences Po une présentation du nouveau cycle de Menton. Il savait qu'il était en préparation, mais l'ouverture a été faite sans qu'il y ait une nouvelle information devant le Conseil. La décision a été prise par le Conseil d'Administration, ce qui est normal, mais les étudiants n'y sont pas représentés.

Elise DUFOURNIER s'associe à cette question et demande, de manière plus générale, quelle est la stratégie de Sciences Po en matière de développement de ces 1^{ers} cycles délocalisés. Elle a entendu parler d'un objectif de mise en place de dix 1^{ers} cycles délocalisés.

Richard DESCOINGS répond à Elise DUFOURNIER qu'il ne peut pas présenter la stratégie de Sciences Po en questions diverses. Il ne sait pas d'où vient le chiffre de dix cycles délocalisés, qui ne correspond à rien. Il rappelle à Jean-Baptiste DABEZIES que le Conseil de direction avait pris la décision de créer le 1^{er} cycle de Menton. Il fallait la décision du Conseil d'Administration sur le plan budgétaire, ce qui a été fait. Comme prévu, ce 1^{er} cycle va ouvrir modestement, avec une vingtaine d'élèves venant de pays du monde arabe et d'Israël et une vingtaine d'élèves français et européens. Ils seront accueillis dans un site agréable. Le financement est assuré par la Ville de Menton et par le Conseil général des Alpes-maritimes. Les premiers retours sont très favorables.

Michel PEBEREAU rappelle que cela correspond bien aux décisions qui avaient été prises par le Conseil de direction.

La séance est levée à 10 h 15.